

REUNION DU 26 JANVIER 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Neuf, le 26 Janvier 2010,

Sur convocation du 18 Janvier 2010, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le **26 janvier 2010** à 18H15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, POITOU, GERMAIN, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, MEMBRUT, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme EYRAUD Monique (représentée par Monsieur le Maire)
M BERBUDEAU Jean-Marie (représenté par GALINET Christophe)
MME LANDE Nathalie (représentée par CHARLES Laurent)
M ROUMILHAC Gérard (représenté par GUEGAND Annie)
M FORRLER Frantz (représenté par PARAGE Claudette)

ABSENTS EXCUSES : Mme ROUMEGOUS Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GALINET Christophe

1 – Actualisation des tarifs de la société APO pour la fourniture des repas scolaires.

L'Atelier Protégé d'Oléron (APO) qui fournit les repas pour la cantine scolaire a transmis les nouveaux tarifs pour l'année 2010. L'augmentation appliquée à compter du 1^{er} janvier est de 0.40 % par rapport aux tarifs 2009. Monsieur le Maire précise que depuis 2007 l'augmentation a été de 6.34 %. Il indique également que la commune refacture aux familles un montant bien inférieur au coût réel du repas. Ainsi le repas maternelle est facturé 1.85 € et le repas élémentaire 2.15 €. Il faut également savoir que le coût du personnel et des frais de fonctionnement ne sont pas répercutés sur le prix demandé.

Mme CAZAJOUS demande que ce soit mentionné aux parents d'élèves.

Monsieur le Maire répond qu'il le dit régulièrement en conseil d'école afin que chacun comprenne le rôle social joué par la commune en ce domaine.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE les tarifs APO pour la fourniture des repas à la cantine scolaire suivant :

Repas maternelle	2.78 € TTC
Repas élémentaire	2.85 € TTC
Repas adultes	2.93 € TTC

VOTE : Pour à l'unanimité

2A – Proposition de l'UNIMA pour l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Monsieur le Maire a sollicité l'UNIMA afin qu'un schéma directeur des eaux pluviales soit élaboré sur notre commune. Il propose donc de formaliser un accord avec l'UNIMA afin de mettre en place ce schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire communal. L'objectif est de disposer d'un outil de planification

des travaux nécessaires à la mise en place des équipements d'assainissement des eaux pluviales. Il faut également savoir que le montant de l'étude est subventionné à 50 %.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DECIDE de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention de l' UNIMA en vue de l'Etude sur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales.

DIT que le montant prévisionnel HT pour l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales est de 10 100 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

VOTE : Pour à l'unanimité

2B – Station de traitement des eaux pluviales du bassin versant du centre ville – Etude technique.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude technique pour la réalisation d'une station de traitement des eaux pluviales du bassin versant du centre ville. Cette étude pourrait être confiée à l'UNIMA. L'objectif est de préparer l'installation d'un équipement de dépollution des eaux pluviales du centre ville.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DECIDE de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention de l' UNIMA en vue de l'étude sur la station de traitement des eaux pluviales du bassin versant du centre ville.

DIT que le montant prévisionnel HT pour l'élaboration d'une étude sur la station de traitement des eaux pluviales du centre ville est de 15 200 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération

VOTE : Pour à l'unanimité

3 – Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire propose d'ajouter au tableau des effectifs un poste de chef de police municipale de classe supérieure et un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 01 2010			
Titulaire	EFFECTIFS	TNC	POURVUS
Service Administratif			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché Principal	1		
Attaché	1		0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2		2
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	2		0

Adjoint administratif de 2ème classe	5	2	5
Service Technique			
Technicien Supérieur Principal	1		1
Agent de maîtrise	2	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	1		1
Adjoint technique de 2ème classe	16	2	15
Adjoint technique de 1ère classe	3		2
Adjoint technique principal de 2ème classe	2		2
Agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe	2		2
Police Municipale			
Brigadier Chef Principal	1		1
Chef de Service de Classe supérieure	1		
Chef de service	1		1
Non Titulaires			
Contrat d'accompagnement à l'emploi	1	1	1
TOTAL	43		36

VOTE : Pour à l'unanimité

4 – Proposition d'acquisition d'une parcelle située rue du Docteur Heyraud.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle AC 369 située à l'angle des rues Dr Heyraud et Des Mimosas afin d'améliorer la sécurité routière du carrefour. Le montant demandé est de 1 500 € pour une surface de 109 m².

Monsieur DUBOIS précise que le terrain a été nettoyé mais qu'en revanche la clôture n'est pas déplacée.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser l'acquisition de la parcelle AC 369 pour un montant de 1 500 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

5 – Proposition d'acquisition de terrains en Grand Sinche.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de deux parcelles AK116 ET AK 105 situées au lieu dit Sinche qui appartenaient à Monsieur DUFOIS. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du projet de réalisation d'un plateau sportif aux abords de la salle omnisports. Le montant proposé par les propriétaires est de 160 000 €. Monsieur le Maire propose de faire une offre à 140 000 € et demande au Conseil Municipal une marge de négociation de 10 000 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget communal du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines,

AUTORISE M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des terrains AK 116 et AK 105 pour un prix maximum de cent cinquante mil euros (150 000 €);

VOTE : Pour à l'unanimité

6 – Demande de dérogation au repos dominical de la part de Clara Automobile (Peugeot).

Monsieur le Maire a été saisi par la société Clara Automobile pour obtenir une dérogation au repos dominical. Aussi, soumet-il cette question au conseil municipal afin de pouvoir apporter une réponse. Il précise que la Chambre de Commerce, la Chambre des métiers et les syndicats de personnel ont été interrogés à ce sujet. Seul le syndicat CFTC a répondu à ce jour et a fait part de son opposition à cette demande.

Monsieur POITOU demande des informations sur l'ouverture de la station le dimanche.

Monsieur le Maire répond qu'à sa connaissance la station est fermée le dimanche faute de rentabilité.

Monsieur GALINET estime que la demande de dérogation est légitime et qu'il faut laisser la possibilité à cette concession de se développer.

Monsieur le Maire précise que la dérogation demandée à Noël par « Défi Mode » et « La Halle aux chaussures », magasins situés à Marennes, a été refusée. Il ajoute qu'il s'agit donc d'une décision politique qui leur est demandée tout en sachant que cette dérogation est du pouvoir du maire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DIT être favorable à la demande de dérogation formulée par la société LARA AUTOMOBILE pour les dates suivantes : dimanche 14 mars, dimanche 13 juin et dimanche 12 septembre 2010, à l'occasion des portes ouvertes Peugeot.

VOTE : Pour à l'unanimité

7 – Reconduction des titres ticket restaurant pour l'année 2010

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite reconduire pour l'année 2010 la mise en place pour l'ensemble du personnel communal des titres ticket restaurant. La valeur faciale est arrêtée à 4 €. Il indique que 50 % du coût est pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

Vu l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 modifiée relative à l'aménagement des conditions de travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres restaurants, vu sa délibération du 15 décembre 2003,

Après en avoir délibéré, décide :

De reconduire pour l'année 2010 l'attribution des titres restaurant au profit exclusif du personnel des services de la Commune,

D'inscrire cette dépense sur l'exercice budgétaire 2010,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec cet organisme et accomplir les formalités annexes à sa mise en place.

VOTE : Pour à l'unanimité

8 – Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Madame DELAVOIE Christiane. Elle est décédée à la suite d'une intervention chirurgicale. Monsieur le Maire fait part de son émotion. Madame DELAVOIE était bien connue des Bourcefrançais. Elle était présidente de l'association couture et loisirs et a été conseillère municipale dans un précédent mandat. Il indique que la municipalité a commandé une gerbe de fleurs en cette triste occasion. L'enterrement de Madame DELAVOIE est prévu le mercredi 27 janvier à l'église de Bourcefranc - Le Chapus à 13 h 15.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prise de fonction de Monsieur Xavier MOREAU qui remplacera Monsieur Loïc VARRAILHON aux fonctions de Directeur Général des Services à compter du 8 février 2010. Un pot de départ sera organisé le mercredi 3 février à 18 h 00, salle du Conseil Municipal à l'occasion du départ de Monsieur VARRAILHON.

Il est rappelé que le repas des anciens a lieu le dimanche 21 février 2010. Monsieur le Maire compte sur les élus et leurs conjoints pour assurer le service lors de cette journée.

Monsieur MENADIER informe les élus de la composition du menu qui a été réservé auprès du traiteur habituel. Il ajoute que l'année dernière ce sont 372 repas qui ont été servis. Pour l'instant les inscriptions sont en cours mais s'il y a trop d'inscrits peut-être faudra-t-il refuser les personnes qui paient leur place.

Madame PARAGE demande que l'on précise au traiteur de servir un meilleur café que l'année dernière.

Monsieur le Maire indique qu'il invite Monsieur VARRAILHON à venir.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PARAGE en tant que présidente de « Cultura Bourcefranc ».

Elle remercie les élus qui étaient présents au spectacle du vendredi 22 janvier. Ce spectacle était de qualité et les artistes ont été rappelés à trois reprises à l'issue de la représentation.

Madame PARAGE dit que le prochain spectacle aura lieu le 12 février et ce sera Swing Do à l'affiche, avec du Jazz manouche. Elle constate que certaines personnes viennent à chaque spectacle et cela est encourageant.

Monsieur BOUYER demande des informations sur les analyses qui ont été réalisées au port du Chapus.

Monsieur SORLUT répond que pour l'instant nous ne disposons pas des résultats. Il ajoute à titre d'information que des analyses sont prévues avant, pendant et après les opérations de dragage. Ces analyses concernent les vases et les huîtres pour les paramètres biologiques et bactériologiques.

Monsieur le Maire dit qu'il y a des problèmes sur le pluvial et qu'il faut être prudent.

Monsieur GALINET ajoute que l'aménagement d'équipement de traitement des eaux pluviales résoudra ces problèmes.

Madame CAZAJOUS dit que le P'tit Chapusais n'a pas été distribué dans toutes les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il y a eu des problèmes. La commune a demandé à une entreprise privée, la société ADEXO, de prendre en charge la distribution. Mais on s'aperçoit que pour un prix certes inférieur, on n'obtient pas le même service qu'avec la poste. La société a été avertie de ce problème et on verra pour la prochaine distribution quelle option choisir.

Madame CAZAJOUS déplore qu'un de ses nouveaux collègues n'ait pas trouvé de logement meublé sur Bourcefranc Le Chapus et ce malgré le fait d'avoir pris contact avec l'office du tourisme.

Monsieur MENADIER répond que l'office recense les meublés de tourisme et en aucun cas tous les meublés. Il faut pour cela prendre contact avec les agences immobilières.

Monsieur le Maire dit que la mairie est parfois informée de la vacance de certains logements mais cela n'est

pas systématique.

Monsieur BOUYER demande si le dossier de la cale de la Grognasse avance.

Monsieur SORLUT répond qu'une réunion a été organisée avec la section régionale, les affaires maritimes et la commune au mois de novembre. A ce jour, aucune solution n'est trouvée en ce qui concerne la réalisation du chemin d'accès au rocher des bouchots, travaux qui incombent à la section régionale.

Monsieur BOUYER estime qu'une solution existe, elle est d'ailleurs mise en œuvre dans l'île d'Oléron, il s'agit des chemins en crépidules. Il ne voit pas pour quelle raison cette solution ne pourrait pas être utilisée à Bourcefranc le Chapus.

Monsieur SORLUT répond que cette solution a été rejetée par la section en accord avec les affaires maritimes pour des raisons environnementales. Il ajoute que ce dossier est en attente de l'élection d'un nouveau président de la section régionale.

Monsieur GORET dit que le parcours pour la course de joélettes du 15 mai 2010 est arrêté. Les concurrents auront à traverser le chenal de Daire. Pour ce faire, un petit aménagement du site sera nécessaire. Le départ et l'arrivée se situent Place du marché.

Monsieur POITOU demande des informations sur le projet d'installation du poste à essence sur le port en précisant que c'est une priorité urgente.

Monsieur SORLUT dit que le terrain est acheté. Un contact a été pris avec Monsieur LEROY afin qu'une rencontre soit organisée. On attend l'arrivée du nouveau DGS pour provoquer une réunion. Il faut que l'on s'accorde avec Monsieur LEROY sur la répartition des tâches. L'installation devrait être opérationnelle courant juin si tout se passe bien.

Madame MEMBRUT demande s'il est vrai que le Netto va fermer ses portes ?

Monsieur le Maire dit n'avoir aucune information à ce sujet et dit que si ce magasin devait fermer une autre enseigne ouvrirait rapidement car l'emplacement est tout de même intéressant.

Séance levée à : 19 h 50